

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 12 février 2020 à 20h30 à la Mairie**

### Membres du Conseil Municipal présents :

Michel CAPPÉ, Valérie BÉLOTTI, Nadine CONTANT, Jean Luc OURIET, Pascal POTIER, Michel PICARD, Frédéric RZEPKA, J-Louis JEANSON, Patrick LECOMTE, Sylvette GRANDPIERRE

Excusé-e-s : J-François VIGNERON,

Administratif : B. CAPPÉ

### **ORDRE DU JOUR**

Les Membres du conseil municipal approuvent et signent le registre des délibérations et des arrêtés de 2019

### **Délibération pour approbation du Compte Administratif 2018 (CA)**

Est nommé Président de séance : M. Michel PICARD (*Le Maire ne pouvant pas prendre part à la décision*)

Présentation du CA aux membres du conseil municipal.

Balance des comptes :

Section investissement, dépenses	29 489,62 €
Section fonctionnement, dépenses	168 090,59 €
Total dépenses .....	197 580,21 €
Section investissement, recettes	455 498,69 €
Section fonctionnement, recettes	40 345,26 €
Total recettes .....	495 843,95 €

Ce qui donne un excédent global de  $495\,843,95\text{ €} - 197\,580,21\text{ €} = \mathbf{298\,263,74\text{ €}}$

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention, approuve le CA 2019.

### **Délibération pour approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion émis par le Centre des Finances Publiques qui est identique au CA.

### **Délibération pour accord signature convention avec ATC France**

Monsieur le Maire fait acte de la rencontre avec la Chargée de négociation télécom de la Ste ATC France, Société dont le siège social est situé 1 Rue Eugène Varlin 92240 MALAKOFF.

Il informe les conseillers municipaux que cette Société est spécialisée dans l'hébergement d'équipement télécom, dont l'activité consiste à la construction, au déploiement, à la commercialisation et à l'exploitation de points hauts (pylône) et qu'elle souhaiterait construire un pylône pour téléphonie sur la commune.

Après avoir consulté le cadastre, la parcelle section cadastrale ZE n° 19, lieudit « Les Auges » pourrait convenir à la Ste ATC France puisque cette parcelle appartient à la commune, qu'elle est située assez loin des dernières habitations, sur un point haut de la commune, qu'il y a un accès existant et qu'elle est proche d'un point d'énergie électrique.

Pour finaliser le projet, un accord de réservation sous forme de convention doit être signé entre la commune et la Ste ATC France.

Après s'être fait présenter le projet de convention, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE le projet de construction d'un pylône pour téléphonie sur la parcelle ZE n° 19, lieudit « Les Auges »
- DEMANDE que la rue Songis ne soit pas détériorée par les travaux ou le passage des engins de chantier
- DEMANDE que l'alimentation électrique du pylône soit en « aérien » devant le 5 rue Songis (*réseau d'eau potable en souterrain*).
- DIT que si l'alimentation électrique se fait en souterrain après le 5 rue Songis, elle devra obligatoirement être réalisée dans la partie en grève après la route .
- ACCEPTE la convention dans son intégralité
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'autorisation de travaux
- DONNE tout pouvoir de signature au Maire ou à son représentant pour mener à bien ce projet.

### **Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Afin de prévoir le budget 2020, M. le Maire propose la réalisation :

- Des travaux de réhabilitation de l'Eglise d'Arzillières.

Il fait part au conseil qu'il a rencontré, en Mairie, un Ingénieur des services culturels et du patrimoine - Conservation régionale des monuments historiques, qui l'a informé des démarches à suivre pour la réalisation des travaux et que le dossier pourrait être instruit qu'à partir de 2021.

Le coût de l'opération « étude plus travaux » pourrait approcher le million d'euros...

Agenda : mars 2021 : nomination d'un Assistant en Maitrise d'Ouvrage (AMO)

2022 : Etude réalisée par un Architecte des Bâtiments de France

2023 : travaux – 1<sup>ère</sup> tranche

La commune pourrait percevoir des aides financières pour l'étude et les travaux :

- Jusqu'à 50 % par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est
- Entre 15 et 25 % par la Région
- Entre 20 et 40 % par le Département
- 

Dossier à suivre....

- Réfection de la Route de Neuville

Avec la sécheresse, la Route de Neuville se dégrade. L'entreprise SAVOLDELLI doit intervenir pour reboucher les fissures.

Le conseil municipal souhaiterait que des travaux plus importants soient réalisés (comblement des parties affaissées etc...), voire refaire un goudronnage sur toute la longueur.

- Voir la route de Cloyes qui avec les inondations s'est quelque peu détériorée.

- Enfouissement des réseaux EDF et Télécom

Un conseiller municipal demande s'il ne serait pas possible d'enfouir le réseau EDF et Télécom.

- *Il y a quelques années en arrière, des demandes avaient été faites auprès du Conseil Départemental et du SIEM ; Le Conseil Départemental n'avait pas retenu la commune du fait qu'il n'y a plus de fil nu et qu'il fallait couper la route départementale à plusieurs places car les trottoirs n'étaient pas assez large.*

- Ralentisseur – sécurité aux entrées du village

M. le Maire informe qu'il a consulté un agent du service sécurité du département afin de savoir ce qui pouvait être fait à chaque entrée du village afin de faire ralentir les véhicules à moteur.

Réponse du département :

- Pose de coussin berlinois interdite en entrée d'agglomération (ils doivent être installés à une distance de 150 m après le panneau d'agglomération).

Le service sécurité du département propose la réalisation de chicanes soit, avec un terreplein central, soit un rétrécissement de la chaussée afin que seule une voiture puisse passer en laissant la priorité à celle qui sort du village.

Ce projet sera revu lors d'une prochaine réunion lorsque nous aurons reçu les différentes propositions du Conseil Départemental.

Plusieurs conseillers proposent que la Gendarmerie intervienne pour faire des contrôles de vitesse.

➤ Projet éolien

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a prévenu le Vice-Président de la commission des énergies renouvelables de la Communauté de Communes Vitry Champagne et Der de notre projet d'installer quelques éoliennes sur le territoire communal.

Dossier à suivre !

• **Tours de garde pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020**

**08 h à 10 h 00**

Michel CAPPÉ  
Jean Louis JEANSON  
Pascal POTIER

**10 h 00 à 12 h 00**

Frédéric RZEPKA  
Jean Luc OURIET  
Isabelle RICART

**12 h 00 à 14 h 00**

J. François VIGNERON  
Gérard CONTANT  
Jean Michel BELOTTI

**14 h 00 à 16 h 00**

Michel PICARD  
Patrick LECOMTE  
J- Claude BELOTTI

**16 h 00 à 18 h 00**

Nadine CONTANT  
Valérie BELOTTI  
Sylvette GRANDPIERRE

Questions diverses :

- ✓ Mettre de l'antimousse sur les pavés qui mènent à l'église d'Arzillières
- ✓ Boucher les trous sur le bas-côté de la Rue de la Croix Pargny
- ✓ Passage à niveau « Grande Rue » :  
Des agents de la SNCF sont venus fixer les traverses qui bougeaient. Malgré ces travaux, le passage est toujours aussi mauvais. Un courrier de relance sera fait.
- ✓ Arbuste à couper près des boites aux lettres au carrefour de la Grande Rue et de la Route de Neuville. (L'agent d'entretien le fera)
- ✓ Revoir les avaloirs qui sont détériorés  
L'Association Vitry Synergic sera contactée pour voir si elle peut effectuer ce travail.
- ✓ **Participation Citoyenne :**  
La convention d'adhésion au protocole « Participation Citoyenne » entre les services de l'Etat, la Gendarmerie et la commune a été signée le 4 février dernier.  
Mot d'ordre ; faire le **17** si quelque chose paraît suspect, ne pas prendre de risques inutiles.  
Les référents seront contactés par la Gendarmerie pour faire un point sur ce qui aura pu être vu sur la commune.
- ✓ Panneau « carte des villages qui entourent le Der » situé à la Croix détérioré. A voir.
- ✓ Drone qui survole le village :  
Pour rappel, le survol du village avec un drone est strictement interdit.  
**Le respect de la vie privée doit être respecté.**

Séance levée à 22h30

Le Maire, Michel CAPPÉ